

812 détenus politiques graciés au Burundi

PANA, 24 mars 2016 Bujumbura, Burundi - Le ministre de la Justice a annoncé, jeudi, avoir mis en œuvre une récente mesure de grâce présidentielle au profit d'un premier groupe de 812 militants et sympathisants de l'opposition qui avaient été arrêtés, l'année dernière, pour s'être insurgés dans la rue contre le troisième mandat de l'Etat, Pierre Nkurunziza à la tête du pays.

En février dernier, le président Nkurunziza s'était engagé, à l'issue de la visite du Secrétaire général de l'Organisation des Etats Unis au Burundi, Ban Ki Moon, à pardonner 2.000 détenus parmi ses opposants politiques. Selon la ministre de la Justice et Garde des sceaux, Aimée Laurentine Kanyana, c'est aujourd'hui chose faite et les derniers dossiers d'opposants à la grâce présidentielle seront clôturés, ce vendredi. Un rapport d'une récente mission d'experts indépendants humains, pour le compte des Nations Unies, a laissé entendre que plus de 4.950 personnes ont été détenues dans le contexte de la crise, dont 1.834 le restent aujourd'hui encore. La même source indique qu'il y a eu 496 allégations de tortures ou de mauvais traitements sur des détenus de la crise. Les Nations Unies s'inquiètent, par ailleurs, des violations actuelles des droits de l'homme au Burundi qui n'affectent pas seulement l'avenir du pays, mais aussi ce de toute la région des Grands Lacs. Le rapport d'experts des Nations Unies rappelle que le 4 mars dernier, environ 250.000 réfugiés burundais étaient encore recensés dans les pays voisins. Par ailleurs, entre le début de la crise, en avril 2015, et le 1er mars dernier, au moins 474 personnes ont tuées et 36 autres auraient été victimes de disparitions forcées, selon toujours l'ONU qui exhorte les autorités burundaises à libérer tous les autres détenus politiques. Le rapport fait état de diverses arrestations récentes, mais aussi d'intimidations, de harcèlements et de tortures, pendant que l'espace démocratique dont bénéficie aujourd'hui la société civile reste «extrêmement réduit». Unies demandent, en outre, des enquêtes approfondies sur des fosses communes supposées contenir des centaines de victimes de la crise, avec l'aide des services de médecine légale du bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) au Burundi. En plus des violations des droits humains imputables aux agents du pouvoir, les Nations Unies signalent l'apparition, en décembre dernier, de deux groupes d'opposition armée qui sont venus aggraver les violences au Burundi.